



ENSEMBLE DES INFORMATIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE DU CRTAHDF

Le 13 janvier 2025

Aux Président(e)s, Capitaines, à tous les licencié(e)s
des Clubs et Compagnies du Comité Régional Hauts-de-
France

Cher(e)s ami(e)s,

Notre rendez-vous annuel dans le cadre de l'assemblée générale du Comité Régional approche. Cette assemblée générale étant post-olympique sera électorale par scrutin de liste.

Si vous désirez présenter une liste candidate elle doit :

- être composée de 20 membres dont au moins 8 femmes,
- être complète et être adressée au siège du comité régional au plus tard pour le 8 février 2025 (*art. 10 des statuts du CRTA*).

Au cours de cette assemblée générale, nous aurons aussi à élire les délégués des clubs du CRTAHDF à la prochaine assemblée générale de la fédération.

Les décisions et votes de l'Assemblée Générale sont du ressort exclusif des Présidents des Compagnies et Clubs **présents** ou de leurs représentants dûment désignés. **Vous voudrez bien à cet effet retourner le coupon en annexe 1** pour désigner le représentant de votre club qui prendra part aux votes.

LE MATIN DE CETTE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE AURA LIEU

LA REUNION DES PRESIDENTS ET CAPITAINES DE CLUBS ET DE COMPAGNIES.

Nous comptons vivement sur votre participation à cette journée dont le déroulé est identique depuis plusieurs années.

Si l'assemblée générale est un événement incontournable et fait partie de la vie d'une association quelle qu'elle soit, la réunion qui se déroule le matin n'est pas une obligation pour pouvoir participer à l'assemblée générale de l'après-midi

PROGRAMME DE LA JOURNEE

10h	Accueil des participants à l'ensemble de la journée
10h 30	Réunion des Présidents de clubs
12h 30	Pause repas – annexe 1
14h	Accueil des nouveaux arrivants pour l'Assemblée Générale
14h 30	Assemblée Générale ordinaire électorale



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE du COMITE REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Samedi 8 mars 2025 à 14h30*

Accueil des représentants à partir de 14 heures

Salle Les Alençons à AMIENS Petit Camon*

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 8 mars 2025

14 h 30

Ouverture de l'assemblée par le Président.

- Ouverture du bureau de vote pour l'élection du comité directeur
- Rapport moral présenté par le Président.
- Rapport d'activités 2024 présenté par le Président avec le concours des Présidents de commissions.
- Rapport financier 2024 présenté par le trésorier.
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Quitus au Trésorier et votes statutaires.
- Présentation du budget 2025 par le président et le trésorier ; fixation du montant de la cotisation CRTA ; vote.
- Election des délégué(e)s des clubs à l'A.G. de la Fédération
- Remise des distinctions fédérales de l'année 2024.
- Réponses aux questions reçues (questions envoyées 15 jours avant l'AG). **
- Proclamation des résultats des élections
- Clôture de l'Assemblée Générale.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint à cette assemblée (les délégués participants doivent être porteurs du tiers au moins des pouvoirs votatifs), une seconde assemblée générale se tiendra, le 8 mars 2025 à 14h45, au même lieu, sans condition de quorum.

Souhaitant vivement votre participation à cette assemblée, nous vous prions de croire, cher(e) Président(e), cher(e) Capitaine, cher(e) Ami(e), en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Président Philippe BOUCLET
Le Secrétaire Général, Régis FAGART.

* Les Alençons, Petit Camon 156 rue nationale à Camon à partir de la rocade Amiens Nord prendre sortie 37 direction ALBERT

** Pour nous permettre de les soumettre préalablement au comité directeur et d'y apporter toute l'attention qu'il convient, seules les questions diverses qui nous auront été adressées au plus tard deux semaines avant l'AG seront traitées. Merci donc de nous transmettre vos questions avant le 22 février à cette adresse mail : arc-hauts-de-france@orange.fr



INFORMATIONS SUR LES DIFFERENTS POINTS DE LA JOURNEE

Représentation des clubs à l'AG du CRTA **Annexe 1**

(art. 7.4 des statuts) **Article 8 - (Composition)** L'assemblée générale du Comité Régional se compose des représentants des associations membres affiliées ayant acquitté leur affiliation de la saison en cours. La définition des représentants est indiquée à l'article 8.2.

8.2. Définition des représentants des associations membres

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes à l'assemblée générale du Comité Régional est le Président de l'association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'absence du Président de l'association à l'assemblée générale du Comité Régional, le Président de l'association affiliée est habilité à désigner (procuration) un suppléant qui doit être **lui-même membre licencié de l'association.**

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée générale du comité régional.

Rappel : Si lors de l'Assemblée Générale votre Compagnie ou Club n'est pas représenté par l'un de ses membres licenciés, vos voix sont perdues.

Election des délégués des clubs HDF à l'A.G. de la Fédération **Annexe 2**

Les personnes désirant se porter candidat(e) à la fonction de délégué des clubs du CRTAHDF à l'A.G. de la FFTA** doivent faire parvenir leur candidature par écrit au plus tard **pour le 8 février 2025** au siège du Comité Régional **COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC HAUTS-DE-FRANCE**

Centre régional de Tir à l'Arc, 2 rue Jacques Daguerre 60200 COMPIEGNE.

Les conditions d'éligibilité des délégués sont les mêmes que celles des membres du Comité Directeur, précisées ci-dessous :

Extrait des statuts (art. 10.2 Candidatures)

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- Les personnes mineures au jour de l'élection.
- Les personnes de nationalité française ou étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ; Les personnes non licenciées le jour de l'élection au sein d'une association membre du comité régional ; les personnes ayant fait l'objet de mesure disciplinaire dans les organismes de première instance dans les 5 ans précédant la date de l'élection.

Le CRTAHDF a droit à 5 titulaires. S'il y a moins de 5 candidat(e)s, les voix qui auraient été affectées au(x) candidat(e)s manquant(e)s seront perdues. Si plus de 5 candidat(e)s se présentent, en plus des 5 titulaires élu(e)s au maximum, au plus 3 suppléant(e)s seront retenu(e)s, l'ordre décroissant du nombre de voix prévalant lors de chaque étape pour élire les délégué(e)s et les suppléant(e)s.

Participation au repas qui suit la réunion des Présidents **Annexe 3**

Pour les représentants des clubs présents le matin à la réunion des Présidents - Capitaines vous avez, pour ceux qui le désirent, la possibilité de commander un plateau-repas (le CRTA offre le repas au représentant désigné du club ; si celui-ci est accompagné, vous pouvez commander un deuxième plateau au prix coûtant de 16 euros.



Annexe 1

Désignation du représentant du club à l'assemblée générale du CRTAHDF le 8 mars 2025 à Amiens :

A retourner avant le 8 février 2025 à : COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC HAUTS-DE-FRANCE

Centre régional de Tir à l'Arc, 2 rue Jacques Daguerre 60200 COMPIEGNE

Compagnie / Club :

NOM Prénom du Président :

courriel :

NOM Prénom du représentant désigné par le Président si absence de celui-ci :

.....

courriel :

Fait à : le 2025

Signature du Président

Annexe 2

Candidature à la fonction de délégué des clubs du CRTAHDF à l'AG de la FFTA les 22 et 23 mars 2025 à REIMS :

A retourner avant le 8 février 2025 à :

COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC HAUTS-DE-FRANCE

Centre régional de Tir à l'Arc, 2 rue Jacques Daguerre 60200 COMPIEGNE

Je, soussigné

licencié au club/compagnie de

déclare être candidat à l'élection des délégués des clubs du CRTAHDF à l'AG de la FFTA les 22 et 23 mars 2025 à Reims et, en cas d'élection, me rendre disponible pour ce déplacement.

Fait à le 2025 Signature

Annexe 3

Participation au repas coupon de réservation :

à retourner pour le 1er mars 2025 à Jean-Paul BAUGNON : jeanpaul.baugnon@gmail.com

Le Club / Cie de :

souhaite réserver pour le déjeuner du 8 mars 2025 : 1 * 2 * repas (* entourer le nombre souhaité).

Nom du -des- participant(s) au repas :

-
-

PS : n'oubliez pas de nous faire parvenir un chèque de 16 euros à l'ordre du CRTAHDF pour le repas supplémentaire